

*Questions orales*

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. J'encourage tous les députés à en venir au fait, quand ils posent des questions. Je pense qu'on s'engage un peu trop loin dans un débat d'opinion.

Cela n'apporte rien d'utile au débat, ni aux questions et réponses de part et d'autre de la Chambre. J'ai déjà dû intervenir. Le député a dit qu'il voulait poser une question; pourrait-il la formuler maintenant?

**M. Chatters:** Monsieur le Président, ma question était la suivante: qu'est-ce que le ministre a à dire aux Canadiens qui trouvent inquiétant son projet de loi sur l'autonomie gouvernementale?

**L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le Président, quand j'ai hérité du projet de loi sur le Yukon, avant qu'il soit présenté, j'ai pris le temps d'aller au Yukon. J'y ai passé trois jours à négocier avec les gens du Yukon. Quand je parle des gens du Yukon, je veux dire la Chambre de commerce, les maires, les premières nations et l'Assemblée législative.

Quand des représentants du CIY ont passé une semaine et demie à Ottawa, ils ont tenté de rencontrer des députés d'en face, qui ne se sont même pas donné la peine de les recevoir. C'est ainsi que nous établissons un dialogue avec les gens. C'est la façon de faire de notre parti.

\* \* \*

[Français]

**L'ÉTHIQUE**

**M. Pierre Brien (Témiscamingue):** Monsieur le Président, hier, le premier ministre a dévoilé le plan d'action de son gouvernement visant à «donner à l'administration fédérale une transparence sans précédent», selon ses propres termes. Lors de sa déclaration, le premier ministre soulignait, et je cite: «Des contrats comme celui de l'aéroport Pearson n'ont aucune raison d'être.»

Puisque le premier ministre se dit sérieux lorsqu'il parle de rétablir l'intégrité de l'appareil fédéral, comment explique-t-il le refus de son gouvernement de donner au conseiller à l'éthique le mandat d'enquêter sur les agissements des lobbyistes dans le scandale de l'aéroport Pearson?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre):** Monsieur le Président, sur la question de l'aéroport de Toronto, en ce qui nous concerne, nous avons fait ce qu'il était de notre devoir de faire et ce que nous avons dit aux Canadiens que nous allions faire: nous avons résilié le contrat. Que peut-on faire de mieux que cela? Le conseiller à l'éthique a le pouvoir de faire les enquêtes qu'il jugera à propos.

Actuellement, nous sommes au début d'une nouvelle Législature et si je comprends bien, la législation prévoit qu'il n'y aura pas de compensation pour ceux qui ont payé des lobbyistes dans l'exécution du contrat de Pearson. Une enquête a été faite par M. Nixon, qui a fait rapport dans les 30 jours, avec une rapidité jamais vue. La décision est prise, le contrat est annulé, point final. Le conseiller va faire son devoir selon la loi qui va beaucoup plus loin que celle qui avait été recommandée à l'unanimité par le comité l'an dernier.

**M. Pierre Brien (Témiscamingue):** Monsieur le Président, j'inviterais le premier ministre à lire le projet de loi comme il faut. Des compensations peuvent être accordées par l'autorité du Conseil des ministres.

Puisque la déclaration d'hier était muette à ce sujet, le premier ministre a-t-il l'intention de donner suite à la suggestion du ministre des Transports de ne plus permettre les déductions fiscales relatives aux frais des lobbyistes, comme le gouvernement américain se propose de le faire?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre):** Monsieur le Président, les questions d'exemption fiscale sont du domaine du ministre des Finances, car lorsqu'il prépare son budget, toutes les suggestions qui sont faites par les ministres ou les députés sont toujours transmises au ministre des Finances, et c'est lui qui fera les recommandations qui s'imposent.

C'est donc une question d'ordre technique qui va certainement intéresser mon collègue, le ministre des Finances.

\* \* \*

• (1130)

[Traduction]

**L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON**

**M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Comme les députés le savent, M. Bob Wright, au nom du gouvernement, accepte déjà les demandes d'indemnisation du consortium touché par l'annulation du contrat de réaménagement de l'aéroport Pearson. M. Wright, un collecteur de fonds libéral, un ancien collègue du premier ministre et un ami de l'actuel premier ministre, reçoit 1 000 \$ par jour pour ce travail.

Le premier ministre pourrait-il nous dire comment sa nomination s'inscrit dans la promesse du gouvernement d'administrer avec intégrité?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre):** Le député attaque une personne qui ne peut pas se défendre dans cette enceinte.

M. Bob Wright est un avocat extrêmement compétent qui dirigeait une commission du gouvernement de l'Ontario et a conservé ses fonctions sous le gouvernement néo-démocrate. C'est une personne extrêmement honorable. Oui, il m'a aidé en 1984. Oui, il a fait ce que d'autres font pour vous dans votre circonscription. Lorsqu'une personne travaille à faire élire quelqu'un, il ne devrait pas avoir à s'en excuser. Les honoraires qu'il reçoit en ce moment sont inférieurs à ce que je demandais lorsque je travaillais comme avocat.

**M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley):** Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au premier ministre.

Lorsqu'il a comparu devant le Comité permanent des transports, le 31 mai, le ministre des Transports disait que M. Wright n'avait pas de mandat pour négocier, qu'il se contenterait d'accepter les demandes qui seraient examinées par des analystes.

À la lumière de cette déclaration, le premier ministre peut-il expliquer aux contribuables canadiens pourquoi ils devraient verser à M. Wright 66 000 \$ plus des frais simplement pour recevoir des reçus?